

# COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES BESOINS EN CONNAISSANCES DANS LES ZONES DE PROTECTION FORTE

## Natura 2000 Estuaire de la Loire externe

Mardi 15 octobre 2024 9h30 – 12h30

Salle du Conseil Municipal, Mairie de Préfailles

## 1 Objectif du groupe de travail

Ce groupe de travail a pour objectif de déterminer si les connaissances dont on dispose sur les secteurs d'étude des zones de protection forte sont suffisantes ou si des études complémentaires doivent être menées pour être en capacité de renseigner les critères d'une zone de protection forte :

- La localisation de la zone à protéger
- Les enjeux écologiques qui nécessitent un effort de préservation
- Les pressions qui les impactent
- Les activités anthropiques générant ces pressions sur la zone concernée.

## 2 Les îlots de la baie de La Baule

*Les dernières études sur l'avifaune et la fréquentation sur les îlots de la baie de La Baule sont présentées par Boris Varry de la LPO 44.*

### Présentation :

Si la nidification apparaît comme un enjeu faible sur les îlots en raison du faible nombre de couples nicheurs, les suivis ont montré un enjeu fort sur les zones de reposoirs de marée haute. Plus de 4000 individus ont été observés en reposoir sur les îlots.

Aucun inventaire n'a été fait durant la période hivernale.

En période de reproduction, les données recensées ont été obtenues à l'occasion de suivis occasionnels. Une meilleure représentativité serait intéressante. De plus, en raison de la difficulté d'accès, les effectifs reproducteurs de la Pierre Percée sont mal connus et mériteraient une étude supplémentaire.

Les différents types de dérangements sont évalués selon l'indicateur développé par le GISOM : 9 niveaux de dérangement sonore, visuel et lumineux.

## Discussion :

La période de nidification s'échelonne de mars à juillet, voire août (depuis la formation des couples, jusqu'à l'envol des jeunes). Selon les espèces, les dérangements sur site, les dates de premières pontes et éventuellement des pontes de remplacement, le dernier envol des jeunes peut avoir lieu au mois d'août.

Il ne faut pas oublier les zones de reposoir, les zones de nourrissage et les milieux d'estran dans les suivis à mener. Le dérangement est plus important sur ces zones que sur les zones de nidification, alors qu'elles sont très importantes notamment en période de migration.

Il faudrait également mieux caractériser le dérangement notamment sur les activités qui n'ont jusqu'à pas été étudiées : pêche professionnelles, véhicules nautiques à moteur, utilisation de matériel sonore, activités pratiquées sur la zone à l'arrière des Evens peu visible depuis les points d'observation de la baie de la Baule (observations à distance à la longue vue donc tout le site n'est pas couvert). Il conviendrait aussi d'identifier les activités qui ont le plus d'impact par rapport à celles qui en ont moins, afin de cibler l'effort réglementaire à mettre en place. Si le niveau de protection est fort, l'effort de contrôle/surveillance devra être important a posteriori aussi : il faudrait trouver un juste milieu entre protection et autorisation de certaines activités avec un faible dérangement.

Le statut de zone de protection forte est attribué lorsque les pressions engendrées par les activités humaines sont fortement limitées. Par exemple, sur l'île Dumet, qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) en 2023, toutes les activités n'ont pas été réglementées mais uniquement celles qui permettaient de réduire drastiquement les pressions sur les oiseaux nicheurs. Suite à l'avis du CSRPN (conseil scientifique régional du patrimoine naturel), des activités comme la pêche professionnelle et la plongée ont été définies comme peu impactantes comparées aux activités de plaisance et n'ont donc pas fait l'objet d'une réglementation.

La réglementation portera sur les activités déjà existantes et impactantes pour les enjeux écologiques. Il n'y a pas de mesure réglementaire « préventive », les décisions doivent être étayées scientifiquement et justifiées au regard des pressions qu'elles doivent permettre de supprimer ou de diminuer.

Le retour d'expérience de l'APPB sur l'île Dumet met en évidence l'augmentation des effectifs nicheurs suite à la mise en place d'une réglementation limitant les pressions de dérangement en période de nidification.

Les îlots de la baie de La Baule avaient fait l'objet de suivis dans le cadre de leur reconnaissance comme ZICO (zone d'importance pour la conservation des oiseaux). Ces données historiques pourraient être mobilisées pour faire une comparaison avec la fréquentation actuelle par l'avifaune, et servir d'un état de référence lorsque les activités de plaisance et de sports nautiques étaient moins développées. Cette comparaison permettrait de révéler un véritable enjeu pour la reproduction si, avec des pressions de dérangement réduites, les effectifs nicheurs étaient plus importants qu'aujourd'hui.

Comme pour l'île Dumet, les réflexions pourront porter sur la protection de la zone maritime autour des îlots afin de limiter le dérangement lié à la navigation. De plus, si des habitats marins sont à protéger ils seront pris en compte et cette mesure permettra de les protéger des pressions liées par exemple au mouillage.

Des études portant sur d'autres espèces marines que les oiseaux ont été menées dans cette zone, notamment dans le cadre des suivis sur les masses d'eau côtières de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

Une station de suivi se situe près de Baguenaud (suivi faune, flore et habitats : laminaires). Il existe également un suivi surfacique des habitats mais pas d'inventaire type ZNIEFF.

Un équilibre sera à trouver entre une interdiction complète et l'acceptabilité, associée au respect des mesures réglementaires.

#### Besoins en connaissances sur les îlots de la baie de La Baule :

- ➔ **Un manquement de données est identifié sur les activités pratiquées autour des trois îlots (pêche, VNM, partie sud des Evens) et la comparaison des impacts de chaque activité entre elles,**
- ➔ **Une étude plus représentative des oiseaux nicheurs (notamment sur la Pierre Percée),**
- ➔ **Etude des zones fonctionnelles, (utilisation des zones de reposoir, d'estran et de nourrissage) et des espèces présentes toute l'année.**
- ➔ **Une étude bibliographique des données historiques permettant de mettre en évidence l'enjeu de la zone pour les oiseaux nicheurs.**

### 3 Ile du Pilier

#### Présentation :

*Anne-Laure Barillé du bureau d'études Bio-littoral présente les résultats de la cartographie des habitats marins sur et autour de l'île du Pilier réalisée en 2024.*

Des habitats particuliers ont été observés et cartographiés autour du Pilier, notamment des Laminaires et des Herbiers à zostères marines. Des pouces-pieds, espèce rare, ont été observés en zone intertidale.

On note une augmentation de la colonisation des huitres liées au réchauffement de l'eau, qui remplacent à certains endroits des espèces comme les macro-algues ou les moulières. Il y a aussi un développement massif d'oursins sur certains secteurs qui génèrent un impact sur les algues.

Certaines espèces de laminaires ont un cycle de vie annuel (c'est le cas de *Saccorhiza polyschides*) tandis que d'autres ont des cycles de vie sur plusieurs années jusqu'à 14 ans (*Laminaria hyperborea* et *digitata*). Ces dernières sont donc plus sensibles aux dégradations, ce qui en fait un habitat fragile.

L'herbier de zostère marine observé au sud de l'île du Pilier est en bon état de conservation et accueille de nombreuses seiches et hippocampes lors de leur reproduction. Il est sensible à la pression des ancrages forains qui viennent arracher les brins, ainsi qu'à la pêche aux arts trainants.

Les platiers rocheux sont aussi des habitats à protéger.

#### Discussion :

Les habitats de laminaires et d'herbiers sont très fragmentés le long des côtes de l'île. Les causes de cette fragmentation mériteraient d'être étudiées, et notamment l'impact des mouillages forains. Il ne faut pas oublier que les petites roches peuvent aussi être déplacées par l'action des ancres.

Il est à noter qu'en 2026 plus aucun mouillage ne sera autorisé sur l'herbier de zostère.

Les images Sentinelles peuvent être facilement utilisées pour étudier les bateaux sur le pourtour de l'île du Pilier.

L'analyse risque pêche est en cours. Il y a des enjeux de chalutage de fond sur ce site, ainsi que de la pêche côtière qui est très dépendante de ce lieu. Il sera important de traiter les deux sujets, zones de protection forte et ARP, en même temps. Les pêcheurs professionnels sont favorables et impliqués dans ces démarches, mais souhaiteraient que tout ne passe pas que par de la réglementation figée. Ils aimeraient innover avec l'utilisation d'une cartographie dynamique quand les habitats sont mobiles.

Pour rappel, dans le cadre d'une gestion adaptée, un club de plongée a obtenu l'autorisation de mise en place d'un mouillage de moindre impact pour 2024. Un bilan devra être réalisé en fin d'année.

#### **Besoins en connaissances sur les habitats de l'île du Pilier :**

- **Etude sur la fréquentation en mer par les bateaux au mouillage (via les images satellitaires) et les impacts sur les habitats particuliers.**

#### **Présentation :**

*Marion Rabourdin de la LPO 85 présente les acquisitions de connaissances sur l'avifaune et les pressions sur l'île du Pilier.*

Plusieurs études ont été menées sur l'avifaune nicheuse de l'île du Pilier. Elles ont permis d'identifier un très fort déclin des couples nicheurs de Goélands argenté et brun. De même, la reproduction est peu efficace pour les Huitriers-pies. On observe un phénomène de dérangement en cascade dès lors qu'on a un débarquement sur l'île : un animal dérangé va déranger ses voisins en se déplaçant, impactant ainsi des oiseaux qui sont pourtant loin de la source du dérangement.

Il y a beaucoup de méconnaissance de ce qu'est le dérangement d'un oiseau et ses conséquences. Dans ce sens, la plaquette éditée et distribuée en 2023 a bien fonctionné.

On assiste à une forme de cercle vicieux, plus les populations de Goélands déclinent, moins l'effet dissuasif d'une forte présence d'oiseaux se fait sentir, plus la fréquentation humaine augmente.

#### **Discussion :**

Un flou sur la réglementation existante, y compris pour les locaux, a entraîné un frein à la fréquentation sur l'île en 2023 (ne sachant pas si l'accès était toujours autorisé certains ne sont pas venus sur le Pilier).

On note aussi des comportements agressifs vis-à-vis des personnes de l'association et des services de l'Etat qui se sont rendues sur place.

La LPO 85 n'a pas de moyens nautiques et est dépendante d'autres personnes pour aller sur l'île du Pilier. Depuis 2023 et le début des discussions sur un arrêté de protection de biotope, l'association qui aidait au transport du personnel de la LPO ne se rend plus aussi souvent sur l'île du Pilier et ne peut donc plus emmener le personnel LPO, notamment au printemps. Il faudra prévoir pour la suite, des

moyens nautiques dédiés (prévus par le financement du GIS EMYN dans le cadre des mesures compensatoires du parc éolien des îles d'Yeu et Noirmoutier).

Il sera important d'insister sur les besoins en moyens nautiques pour poursuivre les études de fréquentation et les comptages de l'avifaune. Ces suivis déjà mis en place devront pouvoir perdurer dans le temps, afin de connaître l'évolution des populations. Par ailleurs, la possibilité de suivre l'avifaune sans provoquer de dérangement par le biais de caméras est évoquée. Cette connaissance pourrait être étendue à toute l'année. Elle pourrait aussi porter sur la fréquentation du plateau des Chevaux par les mammifères marins. Le drone est utilisé pour le comptage des goélands nicheurs et ne provoque que très peu de dérangement en survol horizontal à 50 m au-dessus des oiseaux.

La concertation sera importante pour la suite avec de fortes actions de pédagogie auprès du public à mettre en œuvre pour bien expliquer les enjeux écologiques.

Les autres sources de pressions pouvant expliquer la mortalité et le déclin des populations du Pilier sont évoquées, comme la grippe aviaire (mais aucun cadavre retrouvé sur l'île et analysé en laboratoire n'était porteur du virus), la qualité et la disponibilité de la ressource alimentaire (les bols alimentaires observés localement sont de bonne qualité malgré des stocks de poissons fourrages déclinant dans le Mor Braz et dans l'estuaire de la Loire) ou le réchauffement climatique et la dynamique globale de ces populations.

Un comparatif est fait entre les populations urbaines de Goélands, pour lesquelles des autorisations de stérilisation sont parfois obtenues, et des populations de Goélands en milieu naturel. Ces derniers bénéficient de moins en moins d'un habitat favorable. L'expérience des actions de dératissage sur le banc de Bilho a montré l'importance de rendre le milieu naturel favorable à l'installation des couples nicheurs.

Il faut prendre en compte la distance de dérangement pour créer une zone tampon suffisante qui ne génère pas d'envol. L'île du Pilier est tellement petite que le moindre débarquement se situe à une distance qui provoque un envol. Le dérangement doit être suffisamment minimisé pour être toléré par les oiseaux. Il est difficile de quantifier la distance de dérangement des oiseaux.

Sur certains sites on observe un phénomène d'habituation à certaines activités par les oiseaux. Généralement la tolérance au dérangement est plus élevée quand les oiseaux bénéficient d'un espace disponible suffisant.

Les données de fréquentation du pourtour de l'île du Pilier par les pêcheurs professionnels seront prochainement transmises à la DDTM Vendée. Il est envisagé que le mode de gestion de l'activité de pêche professionnelle autour du Pilier soit similaire à celle de l'île Dumet.

Des pêcheurs à pied ont été observés et rencontrés assez nombreux autour du plateau des Chevaux. Ce sont des pêcheurs locaux habitués et plutôt réguliers.

#### **Besoins en connaissances sur l'île du Pilier :**

- **Suivi de la fréquentation par le biais de caméras (activités anthropiques et avifaune),**
- **Suivi des oiseaux en période internuptiale,**
- **Acquisition de connaissances sur les mammifères marins sur le plateau des Chevaux.**

## 4 Banc de maërl

*Présentation de l'étude de TBM environnement de 2023 par Pauline Savary de l'OFB, et des connaissances sur le maërl par Anne-Laure Barillé de Bio-Littoral.*

Le banc de maërl de la baie de Bourgneuf est connu et documenté depuis 1968. On observe une forme de stabilité du banc et un éventuel déplacement vers l'ouest, sans que celui-ci ne puisse être avéré.

Le taux de plus fort recouvrement et de meilleure vitalité concerne le cœur de maërl tandis que l'habitat est plus épars et d'une moins bonne vitalité à sa périphérie.

Sa structure tridimensionnelle est responsable des micro-habitats qui accueillent une faune très riche et diversifiée et ce, que le maërl soit vivant ou mort. La principale pression qui peut impacter l'habitat est donc la pression physique d'abrasion et de destruction des brins de maërl.

En outre, la turbidité et l'eutrophisation sont des sources de dégradation de l'habitat qui se développe dans des zones caractérisées par un fort hydrodynamisme. La mise en suspension de sédiments à proximité de la zone de maërl peut donc lui porter atteinte dans la mesure où cela génère une importante turbidité, masquant la lumière. Il serait intéressant d'étudier les mesures de réensablement des plages à Noirmoutier et les impacts générés sur le banc de maërl.

**Besoins en connaissances :**

- **Les opérations de réensablement des plages à Noirmoutier (si existantes) et leurs impacts sur le banc de maërl,**
- **Les activités impactant les fonds marins (mouillages et pêche).**

## 5 Sites à Laminaires

Présentation :

*L'état actuel des connaissances sur les laminaires dans le site Natura 2000 est présenté par Jean-Claude Ménard de l'association Estuaires Loire & Vilaine.*

Depuis le début des suivis des laminaires autour des îlots de la baie de La Baule, un déclin de 90% est observé.

Les causes du déclin peuvent être liées à la dégradation de la qualité de l'eau, l'augmentation de la turbidité et les polluants chimiques. Des initiatives de modification des dragages et des périodes de rejet des sédiments sont en cours pour une meilleure adaptation aux enjeux de cet habitat.

Discussion

Dans le document stratégique de façade maritime, le secteur d'étude pour la zone de protection forte liée aux Laminaires ne fait pas l'objet d'un zonage précis. Les connaissances acquises et la concertation permettront de mieux le définir.

**Besoins en connaissances :**

- **Une actualisation de la cartographie des laminaires est prévue en 2025.**